



Divorce bien immobilier

Par bibi

Bonjour,

Séparée depuis mars 2016 j'attend le divorce définitif qui a été prononcé aux torts de mon mari. nous avons un bien immobilier en commun. Après mon départ du domicile conjugal mon mari à dégradé de façon considérable notre maison il a ensuite trouvé un acheteur et nous avons vendu notre bien à perte compte tenu des dégradations. Je demande des dommages et intérêts hors, mon ex-mari dit avoir réparé les dégâts avant la vente de la maison. J'ai contacté l'acheteur qui est un ami de mon ex-mari qui me dit avoir acheté la maison dégradée mais ne veut pas me faire d'attestation. Comment puis-je justifier de la mauvaise foi de mon ex-mari?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité. <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50